



Centre de ressources en éducation aux médias

Publier ou ne pas publier une lettre d'opinion ?

Résumé de l'activité

Les élèves se préparent à participer à la **simulation** d'une **réunion du comité de rédaction** d'un journal d'école. Ce comité doit prendre la décision de publier ou de ne pas publier, dans ses pages réservées aux lecteurs, une lettre d'un élève dénonçant le concierge.

Références au programme de formation de l'école québécoise

Domaines généraux de formation

Médias

Axes de développement

- Connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relatifs aux médias : liberté d'expression, vie privée et réputation;
- Appréciation des représentations médiatiques de la réalité : comparaison entre les faits et les opinions.

Vivre ensemble et citoyenneté

Axes de développement

- Engagement dans l'action dans un esprit de coopération et de solidarité : recours au débat et à l'argumentation;
- Culture de la paix : égalité des droits.

Compétences transversales

- Exploiter l'information;
- Exercer son jugement critique;
- Résoudre des problèmes;
- Communiquer de façon appropriée et coopérer.

Domaines d'apprentissage, disciplines et compétences

Langues

Français

- Communiquer oralement;
- Lire des textes variés.

Développement personnel

Enseignement moral

- Prendre position sur des situations comportant un enjeu moral.

Angles de traitement

- Liberté d'expression;
- Droit à l'information;



- Droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation
- Commentaire loyal ou diffamation;
- Crédibilité des médias.

Matériel nécessaire

- Exemples de lettres aux lecteurs dans différents journaux, particulièrement dans les quotidiens;
- La lettre aux lecteurs de Jacquot Lafouine;
- Questions d'analyse;
- Extraits du texte « Les droits et responsabilités de la presse », du Conseil de presse du Québec.

Cadre de référence

La liberté d'expression revêt une grande importance mais elle doit toujours s'exercer dans le respect des droits d'autrui et des valeurs démocratiques. Les attaques abusives et déraisonnables, les déclarations fausses et injurieuses peuvent conduire à la diffamation. Cependant, un commentaire peut être très critique mais néanmoins justifié. C'est ce qu'on appelle « **le droit au commentaire loyal** ». Trois conditions sont alors requises : 1. **l'intérêt public**; 2. **l'intention honnête**; 3. **la conclusion sincère**. Le commentateur devra guider sa conduite à l'intérieur des paramètres suivants :

« En premier lieu, l'existence d'un intérêt public dans la matière au sujet de laquelle il s'exprime ; en second lieu, l'intention honnête de servir une cause juste, par opposition à la simple intention de nuire à une personne ou à ses intérêts ; enfin, si l'opinion s'exprime à l'occasion de faits ou de propos rapportés, une conclusion raisonnablement soutenable à leur égard. »

Préparation

Apportez des exemplaires de quotidiens, d'autres journaux ou de magazines qui contiennent des lettres de citoyens adressées aux lecteurs. Attention de bien distinguer entre les lettres adressées à des chroniqueurs économiques, sportifs, à des courriers du cœur, formulées comme des questions ou des problèmes à résoudre, et de celles de citoyens qui font part de leur opinion sur un sujet précis.

Animez une discussion à partir des questions suivantes :

- Lisez-vous des lettres écrites par des lecteurs dans les journaux ?
- En avez-vous déjà écrit ?
- Qu'est-ce qu'une lettre d'opinion ?
- Qu'est-ce que ce qu'on peut y lire ?
- À quoi ça sert ?

Laissez les élèves s'exprimer librement, émettre des hypothèses, les expliquer et préciser leur pensée.

Afin de leur permettre de vérifier leurs hypothèses, invitez-les à trouver des lettres d'opinion dans les sections des journaux réservées aux lettres des lecteurs . Certaines questions peuvent les aider dans l'analyse de ces textes d'opinion.



Ce travail peut s'effectuer en équipes coopératives. Pour assurer une bonne participation de tous, il est recommandé de donner des rôles complémentaires aux membres de l'équipe.

Après l'analyse des lettres aux lecteurs et la mise en commun, continuez la discussion en groupe, en posant les questions suivantes :

- Qui peut écrire des lettres d'opinion ?
- Est-ce que même des enfants peuvent en écrire ?
- En vertu de quels droits ou libertés les citoyens peuvent-ils écrire de telles lettres ?
- Est-ce que les journaux sont obligés de les publier ?
- Si vous écrivez une lettre d'opinion, pouvez-vous dire tout ce que vous voulez, comme vous le voulez ?
- Quelles sont les qualités d'une bonne lettre d'opinion ?
- En tant qu'éditeur ou rédacteur d'un journal, quelles questions doit-on se poser avant de publier une lettre d'opinion ?

Aidez les élèves à dégager l'idée que les lettres des lecteurs représentent une des façons d'exercer sa liberté d'expression en tant que citoyen. Elles assurent en partie le droit du public à l'information en rendant accessible une pluralité d'opinions.

Les citoyens peuvent signer leur texte d'un pseudonyme, mais ils doivent obligatoirement fournir à l'éditeur leur nom et celui de leur municipalité.

Les éditeurs des journaux ne sont pas obligés de publier les lettres que leur font parvenir les citoyens. Cette prérogative des médias de publier les lettres de leur choix relève de la liberté de la presse. (Voir le cas de Manon Samson, 1998-07-007 dans la section des décisions rendues par le Tribunal d'honneur du [Conseil de presse du Québec](#))

Les lettres des citoyens doivent répondre à certaines exigences.

Annoncez la tâche à réaliser, en invitant les élèves à résoudre un problème : Le journal de l'école primaire Arc-en-ciel du village de Saint-Clin-Clin-de-la-Patrie a reçu une lettre d'un élève qui donne des maux de tête à l'équipe de rédaction. À la prochaine réunion du comité de rédaction, il faudra décider si cette lettre doit être publiée ou non.

Réalisation

Étape 1 - En équipes

- Formez des équipes de quatre ou cinq élèves, selon les principes de l'apprentissage coopératif. Distribuez à chaque équipe un exemplaire de la lettre de l'élève « Le concierge pris la main dans le sac ».
- Supervisez le travail des équipes : elles doivent lire la lettre et se préparer à intervenir lors de la réunion du comité de rédaction. Assurez-vous que les élèves comprennent bien que **n'importe quel** membre de l'équipe peut être choisi au hasard pour représenter l'équipe lors de la réunion du comité de rédaction.
- Soutenez le travail des équipes en relançant la discussion au besoin pour vous assurer que les principaux éléments seront pris en compte : liberté de la presse, liberté d'expression, droit du public à une information juste, équitable et diversifiée, droit à une défense pleine et entière, la crédibilité du média (rigueur et honnêteté), droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. Est-ce un commentaire loyal ou de la diffamation ?

Étape 2 - En groupe

Organisez la réunion du comité de rédaction :

- Préparez une grande table devant la classe. Choisissez au hasard un élève par équipe, qui viendra prendre place à la table et devra présenter la position de son équipe. Les autres élèves constituent l'auditoire silencieux qui ne doit pas intervenir à cette étape.
- Jouez le rôle du rédacteur en chef qui agira à ce stade comme modérateur. À ce titre, demandez d'abord à chaque membre du comité de rédaction de prendre position et de justifier son point de vue concernant la question : **Doit-on publier la lettre de Jacquot Lafouine dans le journal de l'école ?** Suscitez un débat entre les membres du comité de rédaction. Au besoin, posez des questions pour inciter les élèves à aller plus loin : les questions suivantes peuvent aider à structurer le débat :
 - En tant que responsables du contenu du journal, devrions-nous publier cette lettre et pour quelles raisons ?
 - Cela fait-il partie de notre mission ?
 - Cette lettre est-elle compatible avec le style habituel du journal ?
 - Est-elle intéressante pour notre public ?
 - Quels sont les droits en cause dans cette situation ?
 - Si on publie la lettre de Jacquot, est-ce que certains de ces droits risquent d'être lésés ?
 - Si oui, cette atteinte aux droits est-elle justifiée ? Pourquoi ?
 - Et si on ne publie pas la lettre de Jacquot ?
 - Quelles sont les actions qui pourraient être posées dans cette situation ?
 - Avant d'annoncer la décision du rédacteur en chef, donnez la parole aux élèves de l'auditoire qui voudraient faire valoir leur opinion.
 - Finalement, annoncez la décision du rédacteur en chef et prenez soin de bien expliquer les motifs de son choix, en vous appuyant sur les arguments les plus valables qui ont été avancés lors du débat.

Intégration

Animez la période de rétroaction, en utilisant la démarche suivante :

Étape 1 - Individuellement

Proposez aux élèves de faire le bilan de leurs apprentissages en répondant, individuellement et par écrit, aux questions suivantes :

- Qu'as-tu appris de nouveau lors de cette tâche ?
- Qu'est-ce que tu veux retenir ?
- As-tu changé d'avis, lors du débat ? Explique.
- Dans quelles circonstances pourrais-tu réutiliser ce que tu as appris aujourd'hui ?
- À part le fait d'écrire une lettre d'opinion pour être publiée dans les médias, connais-tu d'autres moyens pour exercer ta liberté d'expression ?
- En quoi les apprentissages que tu as faits aujourd'hui concernent-ils ta vie de citoyen et citoyenne ?

Invitez-les élèves à choisir une des cinq questions et à se regrouper avec d'autres élèves ayant choisi la même question qu'eux.

Étape 2 - En équipes



En petits groupes de deux à quatre, les élèves mettent en commun leurs réponses individuelles à la question choisie et se préparent à en faire un résumé pour l'ensemble du groupe.

Étape 3 - En groupe

Un membre de chaque équipe résume les échanges à l'intention des autres équipes.

Informations complémentaires

Si l'on désire créer une tâche de transfert pour la fin de l'année scolaire, après avoir abordé avec les élèves la plupart des scénarios portant sur les droits et les médias, on peut modifier le présent scénario de la manière suivante : lors de la réunion du comité de rédaction, au lieu de simplement discuter de la lettre d'un citoyen adressée aux médias, on peut préparer cinq textes différents :

- Une lettre dénonçant le concierge accusé de jeter aux poubelles des objets trouvés.
- Un publi-reportage incitant les élèves à consommer des friandises fabriquées par une entreprise d'élèves dans le but d'autofinancer leur « classe verte ».
- Un éditorial du rédacteur en chef contenant des propos dénigrant les filles qui portent le voile islamique.
- Un article à potins racontant que le grand frère d'un élève de l'école a été arrêté dernièrement pour vol à l'étalage et suggérant malicieusement de se méfier du petit frère.
- Une pétition rendue publique par le journal de l'école demandant le changement du règlement de l'école qui interdit de mâcher de la gomme.

Les élèves se regroupent en équipes selon leur intérêt pour l'un ou l'autre des textes soumis et préparent leur position pour la réunion du comité de rédaction.

Les équipes doivent tenir compte, dans leur prise de position, des différents droits et responsabilités impliqués et doivent justifier leur prise de position.

Description des rôles

Animateur

Clarifie et facilite la tâche, assure la participation de tous les membres de l'équipe, encourage les membres à ne pas s'éloigner du sujet et dirige les discussions du groupe.

Modérateur

Aide l'équipe à se mettre d'accord, cherche à prévenir les frictions, propose des solutions en cas de conflit et veille au bon climat de travail.

Gestionnaire du temps

S'assure que le travail de l'équipe est terminé à temps, propose une répartition du temps pour chacune des étapes du travail et souligne toute perte de temps.

Lecteur

Lit à haute voix les documents pour l'équipe.

Secrétaire

Prend des notes au fur et à mesure que le travail avance et consigne les décisions de l'équipe.



Lettre d'un élève à publier

Le concierge pris la main dans le sac !

Vous avez certainement déjà perdu quelque chose à l'école ! Oublié des bottes, ou des mitaines ? Peut-être votre boîte à lunch ? Les avez-vous retrouvés ? Non ? Bizarre, n'est-ce pas ?

Moi, j'ai perdu ma tuque et mon foulard, il y a quelques semaines. Je les ai cherchés partout, dans mon casier, dans les casiers des autres et finalement dans la grosse boîte des « objets perdus » dans le coin à côté du gymnase. Je ne les ai pas retrouvés. Il n'y avait pas grand-chose dans cette boîte, de toute façon. Ça m'a étonné. Dans une grande école comme la nôtre, il devrait y avoir plein de choses, dans une boîte d'objets perdus ! J'ai décidé de faire une petite enquête. J'ai joué au détective !

C'est pour ça que je suis retourné à la boîte des objets perdus, tous les jours, pendant les trois dernières semaines. Et devinez ce que j'ai vu ! D'abord, j'ai vu que la boîte s'est remplie peu à peu. J'ai pris des notes. Il y avait toutes sortes de choses : des gants, des bottes, un agenda scolaire, des T-shirts, des boîtes à lunch, un sifflet, des étuis de crayons, une disquette, un ballon de soccer, des souliers de course, des numéros de la Revue « Filles », un cahier de musique, une corde à danser, des chandails, même une vidéocassette et le dernier CD de François Péro. Mardi dernier, la boîte était pas mal pleine.

Et mercredi, elle était vide. Tout à fait vide ! Mais à côté de la boîte, il y avait trois gros sacs noirs d'ordures. Pleins ! La cloche a sonné, je n'ai pas eu le temps de voir ce qu'il y avait dedans, mais j'en ai une petite idée. Quand j'y suis retourné à l'heure du midi, les sacs avaient disparu. Selon vous, qu'est-ce qui s'est passé, hein ?

Alors moi, j'ai pensé qu'il fallait le dénoncer, ce concierge, qui se rend la vie facile en jetant tout simplement les objets perdus ! Il n'a pas le droit, c'est certain ! C'est du vol ! Heureusement, on a un journal d'école pour informer tout le monde. Jacquot Lafouine, groupe 601.

Consignes :

- Lisez la lettre aux lecteurs qui a été soumise au comité de rédaction du journal de l'école « Les Nouvelles de l'Arc-en-ciel ».
- Discutez et préparez votre participation à la réunion du comité de rédaction. Ce comité doit décider si cette lettre devrait être publiée ou non. Un membre de votre équipe sera choisi au hasard pour représenter l'équipe à la réunion du comité de rédaction. Assurez-vous de justifier votre opinion : pourquoi devrait-on publier cette lettre ? Pourquoi pas ?

Questions pour analyser des lettres de lecteurs

Quel est le caractère de l'information et son intention ?

Des questions pour situer cette information par rapport à d'autres informations médiatiques

- Qu'est-ce qui est à l'origine de cette information ?
- S'agit-il d'un fait réel ou imaginaire ?
- Cette information fait-elle état de plusieurs points de vue ?
- Cette information rend-elle compte de tous les aspects importants du sujet ou de la réalité dont elle parle ?

- Cette information est-elle guidée par des règles de déontologie et d'éthique propres à son genre (cf. journalistique, publicitaire) ?
- Manque-t-il des informations pour satisfaire ma curiosité ?

Des questions sur l'intention de son auteur ou de son diffuseur

- Pourquoi me communique-t-on cette information ?
- Quelle est l'intention de l'auteur ?
- L'auteur veut-il me distraire, me convaincre, me raconter quelque chose ou m'informer ?
- S'agit-il d'une information ludique, incitative, expressive ou informative ?
- Comment m'en assurer ?
- Le point de vue de l'auteur colore-t-il cette information ?

Source : [Centre de ressources en éducation aux médias](#)

Extrait du texte « Droits et responsabilités de la presse » du [Conseil de presse du Québec](#)

f) L'accès du public aux médias

La rétroinformation

Nul n'a accès de plein droit aux pages d'un journal ou aux ondes des stations de radio et de télévision. Cependant, les médias et les professionnels de l'information ont le devoir d'en favoriser l'accès au public. Ils doivent encourager la libre circulation des idées et l'expression du plus grand nombre de points de vue, soit en publiant les lettres des lecteurs, des documents, des communiqués, des opinions, des études, des sondages ou des analyses, soit en réservant au public des périodes sur les ondes. De tels espaces ou périodes favorisent le débat démocratique et diversifient l'information.

[...]

Les courriers des lecteurs, les communiqués, les opinions, les périodes réservées sur les ondes

Il importe que les médias se donnent des normes de publication des lettres ouvertes, documents, communiqués et opinions qui leur parviennent du public et adoptent des critères régissant la participation du public aux lignes ouvertes et aux émissions d'affaires publiques. Ces normes et critères peuvent varier selon que l'on s'adresse à la presse écrite ou à la presse parlée et les médias devraient les faire connaître.

Les lettres des lecteurs ne doivent pas véhiculer des propos outranciers ou insultants qui peuvent être préjudiciables à des personnes ou à des groupes. Les journaux doivent éviter que ces lettres ne deviennent des tribunes de diatribes qui n'ont d'autre effet que de porter atteinte à la réputation des personnes.

Les journaux peuvent apporter des modifications aux lettres qu'ils publient (titres, rédaction, corrections, etc.) pourvu qu'ils n'en changent pas le sens ou qu'ils ne trahissent pas la pensée des auteurs. Ils peuvent même refuser de publier certaines lettres, à condition que leur refus ne soit pas motivé par un parti pris, une inimitié ou encore par le désir de taire une information



d'intérêt public qui serait contraire au point de vue éditorial ou nuirait à certains intérêts particuliers.

Les journaux doivent s'interdire de publier les lettres anonymes. Une telle norme offre au public une garantie supplémentaire de probité tout en assurant l'authenticité des lettres publiées. Les lettres publiées doivent être identifiées du nom de leur signataire et du nom de la ville où celui-ci demeure. [...]. Par ailleurs, les journaux doivent taire en tout temps l'adresse intégrale et le numéro de téléphone de leurs correspondants.